



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 novembre 2022

DATE DE CONVOCATION

10 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le

ID : 021-200000925-20221117-22_11_17_12-DE

L'an deux mil vingt-deux, le **dix-sept novembre** à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (*pouvoir de M. Martial PARIZOT*), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Benjamin BONIN (*suppléant de M. François BIGEARD*), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (*pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKI*), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, Mme Monique PINGET, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents :

M. François BIGEARD (*supplié par M. Benjamin BONIN*), M. Jean-Marie FERREUX (*supplié par Mme Laurence SCHERRER*), Mme Maryline GRANDIOWSKY (*pouvoir à M. Dominique CHOPPIN*), M. Martial PARIZOT (*pouvoir à M. Guy MORELLE*), Mme Stéphanie PEPIN (*suppléante de M. Emmanuel PONTILLO*), M. Emmanuel PONTILLO (*supplié par Mme Stéphanie PEPIN*), Mme Laurence SCHERRER (*suppléante de M. Jean-Marie FERREUX*).

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MORELLE, 7^{ème} Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI et à la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

17/11/2022/12

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	32
VOTANTS :	34

Objet : Modification du tableau des effectifs n°7/2022 – Créations de postes au titre des avancements de grades pour 2022

Vu, l'article L313.1 du Code Général de la Fonction Publique qui dispose que les emplois de chaque Collectivité ou Établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Établissement,

Vu, l'arrêté N°2022/08/47 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion (LDG) de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022.

Les membres du Conseil Communautaire sont informés qu'il n'y a pas eu d'avancement de grade en 2021. Pour 2022, ce sont 13 agents proposés à l'avancement de grade (sur 20 agents éligibles et non soumis à la règle des quotas).

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} commission, réunie le 08 novembre 2022,

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **CRÉE** les emplois permanents suivants à compter du 1^{er} décembre 2022 :
 - Pour la filière Administrative :
 - Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet,
 - Rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet ;
 - Pour la filière Animation :
 - Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet,
 - Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet,
 - Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet,
 - Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet,
 - Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à 23h01 annualisées (23.02h),
 - Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à 19h54 annualisées (19.9h),
 - Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à 27h13 annualisées (27.22h),
 - Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps complet,
 - Animateur principal 1^{ère} classe à temps complet.
 - Pour la filière Technique :
 - Adjoint technique principal 2^{ème} classe à 29h37 annualisées (29.62h),
 - Adjoint technique principal 2^{ème} classe à 22h00 annualisées (22h00).
- **APPROUVE** la modification, en conséquence, du tableau des effectifs,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le



ID : 021-200000925-20221117-22_11_17_12-DE

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 18 novembre 2022

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER